COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

DECISION DU PRESIDENT N° 38/2025

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON VALEUR 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et, notamment, les articles L.5211-1, L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023, autorisant le Président, par voie de délégation, à admettre en non-valeur les recettes irrécouvrables figurant à l'état établi par le Comptable, dans la limite des crédits prévus au Budget en cours ;

VU la liste des non-valeurs présentée par le Service de Gestion Comptable de Melun ;

CONSIDERANT que cet état concerne des titres dont le recouvrement s'avère impossible au vu des éléments rapportés par le Comptable Public démontrant, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le paiement ;

DECIDE

Article 1er – D'AUTORISER l'admission en non-valeur de la présentation des créances, telle que, communiquée par la Trésorerie et jointe à la présente décision,

Article 2 – **DE DIRE** que le montant présenté par la Trésorerie à porter en non-valeur de créances (article 6541) est de 9 536.39 €,

Article 3 – DE PRECISER que la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

Article 4 – Monsieur le Président de la CAMVS est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :
- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Trésorier Principal de Melun Val de Seine – Secteur Public Local.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 24/06/2025

Accusé de réception

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

077-247700057-20250624-59195-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication ou notification : 24 juin 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

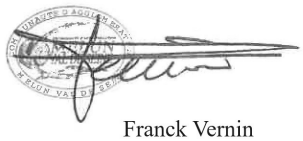

Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 28/02/2025
077015 SGC MELUN
33800 - CA MELUN VAL DE SEINE -

Exercice 2025
Numéro de la liste **7063570611**
Type de liste : Non valeur
19 pièces présentes pour un total de 9536,39 €

Tranches de montan	Inférieur à 100	0	Pièces pour	0
	Sup à 100 et inf à 1000	18	Pièces pour	8503,54
	Sup à 1000 et inf à 5000	1	Pièces pour	1032,85
	Supérieur à 5000	0	Pièces pour	0

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2014	T-354	MIDAS	435,50 €	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-879	MIDAS	435,50 €	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-559	MIDAS	435,50 €	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-114	MIDAS	435,50 €	Combinaison infructueuse d actes
2011	T-646	MIDAS	429,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2011	T-332	MIDAS	429,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-420	MIDAS	442,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-1062	MIDAS	442,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-708	MIDAS	442,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-135	MIDAS	442,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2013	T-911	MIDAS	442,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2013	T-84	MIDAS	379,18 €	Combinaison infructueuse d actes
2013	T-402	MIDAS	442,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2013	T-568	MIDAS	442,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-125	MIDAS	442,65 €	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-52	KIATOO	454,46 €	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-526	RESTAURANT BISTROT DU	777,40 €	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-320	RESTAURANT BISTROT DU	1 032,85 €	Combinaison infructueuse d actes
2021	T-307	S.A.S.PREMIER CONSEIL	750,00 €	Combinaison infructueuse d actes
		TOTAL	**9 536,39 €**	